

présents :

Messieurs	Decrey Philippe Kilcher Marc Uehlinger Pascal	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Da Silva Bruno	président du conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie Giacobino Nadia Gregori Katia Mägli Catherine	Oppliger Danielle Tercier Heidi
Messieurs	Agraniou Sami Avigdor Daniel Ballarini Mauro Calame Philippe Camuglia Joseph Constantin Marcel Germann Martin Houman Edouard Knörr Stephen Leutenegger Bastien	Nicolet Alain Ruppen Xavier Saudan Guy Simoes José Singh Ashwani Stark Richard Üregen Ali Wünsche Florian Zaugg Philippe
excusé	Noël Philippe	

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2019
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Budget 2020 :
 - 5.1. Nombre de centimes additionnels (DA-19-20a)
 - 5.2. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-19-20b)
 - 5.3. Indemnités allouées aux conseillers administratifs aux conseillers municipaux. (DA-19-21)
 - 5.4. Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-. (DA-19-22)
 - 5.5. Budget de fonctionnement (DA-19-20c)
 - 5.6. Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (DA-19-20d)



6. Demande d'un crédit de CHF 562'400,- pour le versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. (DA-19-23)
7. Demande d'un crédit de CHF 2'950'000,- en vue de la rénovation et redistribution des WC, douches et vestiaires de l'école Adrien-Jeandin, étape II. (DA-19-24)
8. Projet de motion déposé dans le délai réglementaire par les groupes PDC et PLR, ayant comme intitulé :
 - « pour des espaces de liberté pour les chiens » (MM-19-08)
9. Projet de motion déposé dans le délai réglementaire par le groupe PDC, ayant comme intitulé :
 - « luttons contre les îlots de chaleur en milieu urbain » (MM-19-09)
10. Propositions du conseil administratif.
11. Questions écrites.
12. Propositions individuelles

@

M. Bruno Da Silva, président, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers municipaux, aux membres du Conseil administratif, aux membres de l'administration de la commune ainsi qu'au public. M. Noël est excusé.

La séance est ouverte à 20h04.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit 24 voix pour.

2 Communications du bureau du conseil municipal

2.1 Mérite Thônésien 2019

M. le Président informe que les membres du bureau ont, après examen des propositions soumises, décidé d'attribuer le mérite Thônésien 2019 à M. Denis Henry pour ses nombreux engagements dans le vie associative et politique de la commune depuis de nombreuses années.

pour mémoire quelques-uns de ses engagements :

- co-fondateur des restaurants scolaires, mise en place en tant président (6 ans) et 10 ans au comité
- conseiller municipal pendant 30 ans (1963-1993)
- membre des sauveteurs-auxiliaires (10 ans)
- membre du comité des fêtes (10 ans)
- membre fondateur de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement et membre actif depuis plus de 27 ans



2.2 Courrier du 21 octobre 2019, de la commune de Chêne-Bougeries, envoyé par Mme Marion Garcia Bedetti, conseillère administrative déléguée concernant les subventions versées en 2018 à l'association 3 Chêne-Culture

M. le président rappelle que ce courrier a été transmis aux présidents des commissions concernées (M. Calame pour les Finances et Mme Gregori pour la Culture). Ces commissions prendront le relai sur cette affaire.

Association 3 Chêne Culture

Monsieur le Maire,
Cher collègue,

Donnant suite à votre courrier du 15 courant, concernant les subventions versées l'année passée par la commune de Chêne-Bougeries en faveur de l'association 3 Chêne Culture, nous vous rappelons la teneur des échanges y afférents, qui ont eu lieu lors de la séance des conseils administratifs des Trois-Chêne du 19 septembre 2017, à savoir qu'un montant de CHF 65'000,- serait proposé par notre Exécutif dans le cadre du budget communal 2018, lequel a été formellement voté par le conseil municipal, lors de sa séance du 2 novembre 2017.

Par ailleurs, nous vous rappelons également vos propres propos tenus lors d'une rencontre en mairie de Chêne-Bougeries, le 27 septembre 2018, avec M. Edouard Houman, Président de l'association 3 Chêne Culture, en présence de M. Pierre Debarge, alors Maire de la commune de Chêne-Bourg; à savoir que *« les statuts de ladite association ne prévoient nullement que nos trois communes allouent une subvention d'un même montant »*.

Il a, par ailleurs, été indiqué à M. Edouard Houman, par pli « Recommandé » daté 17 décembre 2018 et dont copie vous avait été adressée, que la commune de Chêne-Bougeries ne saurait verser une éventuelle subvention complémentaire 2018, en l'absence d'une transmission des comptes au 31 décembre.

Sans réponse, à ce jour, audit courrier, vous comprendrez aisément que nous ne saurions donner suite à votre requête de versement.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, cher collègue, l'expression de nos salutations distinguées.

2.3 Courrier de Mme Kate Marx de la Résidence Chapelly, transmis par M. Daniel Avigdor, concernant les nuisances sonores du préau de l'école Adrien-Jeandin

Cher Daniel,

Je t'écris pour te solliciter ton aide en tant que Conseiller municipal à Thônex, concernant les nuisances provenant du terrain de foot et place de jeux de l'Ecole Adrien-Jeandin.

Arrivée il y a une année dans cette résidence destinée aux seniors à partir de l'âge de la retraite, j'espérais y trouver d'avantage de calme, surtout le soir.

Le bruit des enfants qui fréquentent cette école primaire pendant la journée ne me dérange pas du tout. Au contraire, en tant que grand-mère de six enfants, le bruit d'enfants qui s'amuse est normal.



Par contre, bien qu'il soit indiqué « réservé aux enfants en âge de scolarité », le terrain est souvent squatté à partir de 18h à, des fois, passé 22h, vacances comprises, par des jeunes adultes. D'une place de jeux initialement, c'est devenu un terrain de foot, où ils jouent jusqu'à tard. Non seulement ces derniers débarquent avec poste de radio, mais ajouté à cela il y a les hurlements de joie quand un but est marqué et le bruit dans la clôture métallique quand on le rate. Et malgré le fait que le terrain est fermé à clé les dimanches, je les ai surpris à plusieurs occasions sur le terrain, où ils ont accédés soit par un trou dans la clôture, soit en l'escaladant.

Comme nos appartements se trouvent à 20 mètres (en surplomb) du mini-terrain de foot dont les buts se trouvent sous nos fenêtres, il nous a été impossible d'ouvrir nos fenêtres le soir pour aérer, ce qui a été très pénible, surtout ce dernier été avec sa vague de chaleur inhabituelle.

Je te saurai grès si tu pouvais soulever ce sujet à la prochaine séance du Conseil municipal pour trouver une solution. Par exemple, est-ce qu'il serait envisageable de raccourcir le temps d'ouverture du terrain de foot - ouverture à 7h et fermeture à 19h du lundi au samedi, vacances scolaire inclus ?

Finalement, serait-il possible d'interdire toute forme de musique dans les alentours de l'école sous peine d'amende ?

Avec un grand merci pour l'attention que tu pourrais porter à la présente, Bien à toi,

M. le Président invite les conseillers administratifs à réagir à ce courrier dans les commissions qu'ils jugeront nécessaires.

2.4 À 23h. il sera passé au point 10 de l'ordre du jour : « *propositions du conseil administratif* »

3 Communications du conseil administratif

3.1 M. Philippe Decrey, maire

3.1.1 Plafond de la salle des fêtes

Dans la même journée que la présente séance, une partie du plafond de la salle des fêtes est tombé. Il n'y avait heureusement personne en-dessous mais de gros dégâts ont pu être constatés. Le Conseil administratif a décidé de mandater un expert pour contrôler le plafond. Un échafaudage sera monté le 13 novembre à l'intérieur de la salle des fêtes pour voir si d'autres parties du plafond ne tiennent pas. Les manifestations prévues le week-end du 16 et 17 novembre seront supprimées ou déplacées. Le retour de l'expert est attendu. Ce dernier conseille de fermer la salle des fêtes et de ne pas organiser de manifestations avant que la commune n'ait reçu le résultat de l'expertise.

[Arrivée de M. Houman à 20h12.]



3.2 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

3.2.1 Analyse des excès de vitesse

La police municipale a analysé les flux de véhicules entrant dans le chemin du Bois-des-Arts en direction du chemin du Curé-Desclouds vers la sortie de l'école. La zone est limitée à 20 km/h et les excès de vitesse représentent 76 % de l'ensemble des véhicules qui ont été contrôlés, soit 939 véhicules. Suite à ce constat, des mesures ont été demandées à M. Santoux de l'Administration cantonale. Ce problème avait déjà été évoqué de par le passé.

3.2.2 Fondation en faveur de la Jeunesse

La première conférence a déjà eu lieu le 31 octobre. Des flyers ont été distribués dans les écoles par l'association des parents d'élèves et au sein des établissements de la petite enfance. Deux conférences sont organisées. La première, qui a déjà eu lieu, portait sur la problématique des accros aux écrans. La seconde concerne le harcèlement et le cyber harcèlement en milieu scolaire. Cette conférence aura lieu le 28 novembre à 19h dans la salle culturelle du Bois-des-Arts.

3.2.3 Évènements

« Thônex joue » aura lieu le 17 novembre. Cet évènement est organisé par la Ludothèque. Les jeux seront réaménagés puisque la salle des fêtes est inutilisable. Cette activité avait eu un grand succès l'année passée.

« Thônex se bouge », qui présente les différents clubs de sport de la commune, aura lieu au mois de mai 2020.

3.3 M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

3.3.1 PDCom et zone 5

M. Uehlinger donne lecture d'un courrier de M. Lothers concernant la suite à donner au PDCom :

M. le Conseiller administratif, c'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de la version de septembre 2019 pour le projet de PDCom de Thônex établi par les bureaux d'urbanité RR&A, Viridis Environnement et Nàgeli Energie.

Je tiens avant tout à saluer le travail accompli pour l'élaboration du projet de PDcom que je considère comme un instrument très utile pour accompagner et orienter les dynamiques territoriales de la commune. Celui-ci permettra d'établir un dialogue constructif entre les différents partenaires au cours des projets des aménagements futurs. Après avoir examiné le document, l'Office de l'urbanisme a constaté que votre projet de PDCom est globalement conforme au Plan Directeur Cantonal 2030 (mis à jour et adopté par le Grand Conseil le 10 avril 2019) et répond aux directives cantonales.

Sur la base de ce document, et conformément à l'art. 10 al. 7 LaLAT, vous avez l'accord du Département du territoire de soumettre ce dossier au Conseil municipal pour adoption par voie de résolution.



Afin de préciser la position du DT, je souligne que la stratégie d'évolution de la zone 5 inscrite dans le PDCom sera appliquée par les services de l'État dans le cadre de l'inscription des requêtes dans la zone 5 de Thônex.

En vous souhaitant bonne réception de la présente je vous prie d'agréer, M. le Conseiller administratif, à l'expression de ma considération distinguée.

Cela permet d'enchaîner sur une urbanisation dans la zone 5. Le projet SPS (Swiss Prime Site), connu de tous, se trouve sur le triangle bordant la Voie Verte et la route de Jussy. L'autorisation est en force depuis le 6 novembre 2019. Cela sous-entend la chronologie suivante : août 2018, dépôt du dossier du PLQ ; mars 2019, adoption du PLQ à l'État ; 15 mars 2019, DD déposé ; 16 avril 2019, permis de démolition accordé pour les constructions existantes ; 12 juin 2019, complément selon demande du Conseil administratif ; 27 octobre 2019, fin de la période d'enquête ; 6 novembre 2019, autorisation en force. Le dossier entre la commune, le promoteur et l'État s'est très bien déroulé. Le complexe se réalisera et, en parallèle, un parc ouvert sera prévu sur la pointe de ce complexe pour le bien de la population.

3.3.2 Cité de l'Energie

La commune a passé avec brio le ré audit pour la Cité de l'Energie. Elle est très proche du label gold plutôt que du label traditionnel. La commune pourrait donc fournir des efforts afin de passer à l'étape supérieure, comme suggéré à M. Germann.

3.3.3 Ecole de MICA

La projection à l'écran montre des photos du plafond de l'école. Des travées séparent les trois salles de gym que constituera la future salle omnisports de cette école. Cette salle sera mise à disposition des élèves, des associations et du public. Une galerie permettra aux gens de voir correctement n'importe quelle manifestation car les architectes et ingénieurs civils ont réussi à n'inscrire aucun poteau sur cette zone. Une vue donne en outre sur le Mont-Blanc. Une fois que le projet sera plus avancé, une visite pourra être organisée pour l'entièreté du Conseil municipal.

3.3.4 Commission Flore de l'État

Une visite des Communaux d'Ambilly a été réalisée pour la commission Flore de l'État. Deux tunnels à petite faune sous le barreau routier permettent à cette petite faune de transiter de la zone villa vers les Communaux d'Ambilly en toute sécurité.

3.3.5 Commission Finances

Une question portait sur l'importance, l'utilité et l'obligation légale de la commission des Finances de passer ou non par d'autres commissions. Le service de surveillance des communes a répondu la chose suivante :



Les sommes de plus de CHF 100'000.- à caractère d'investissement sont obligatoirement un crédit d'engagement et doivent par conséquent être examinées par la commission des Finances. Conformément aux art. 39, 64 al. 1 let. c, et 64 al. 3 RAC, la commission des Finances propose au Conseil municipal l'approbation ou le refus de délibérations portant sur des crédits d'engagement.

4 Rapports des commissions

4.1 M. Bastien Leutenegger, vice-président de la cohésion sociale, séance du 8 octobre 2019 :

La commission Sociale s'est réunie en date du 8 octobre 2019 en présence de Mme Torrent du service de la cohésion sociale de la commune de Thônex. À l'ordre du jour de cette soirée figuraient les introductions des aides 2019 dévolues à l'aide sociale, humanitaire et l'aide à la jeunesse. En vue de préparer cette séance, une partie des commissaires s'était réunie en amont afin de découvrir plus en détail les différentes demandes et les dossiers attribués.

Cette première séance a donné lieu à des préavis afin d'aider la commission dans son travail d'analyse. Pour l'aide sociale, un montant total de CHF 68'000.- a été attribué à 19 associations, dont 4 étaient des nouvelles demandes par rapport à 2018. Cette décision a été approuvée à l'unanimité. Pour l'aide humanitaire, un montant total de CHF 94'000.- a été attribué à 27 associations, dont 11 étaient des nouvelles demandes. Cette décision a été approuvée à l'unanimité. Pour l'aide à la jeunesse, un montant total de CHF 15'000.- a été attribué à 3 associations. Cette décision a été approuvée à l'unanimité.

La séance s'est terminée à 20h08.

4.2 M. Ashwani Singh, président des travaux, bâtiments, séance du 31 octobre 2019 :

La commission s'est réunie en présence de Messieurs Pascal Uehlinger, Conseiller administratif, François Fortuna, Secrétaire général adjoint et Claude-Alain Poncioni, Responsable technique. Dans une première partie « hors murs », les commissaires ont visité les installations sanitaires de l'école Adrien-Jeandin, en présence également de Monsieur Alain Dubuis, concierge. Les réponses à de nombreuses questions ont déjà été apportées sur place, ce qui a facilité la discussion ultérieure. Ce sujet a en effet été repris au point trois de l'ordre du jour. La commission a ensuite regagné la salle polyvalente de l'école Marcellly dès 19h25 pour la poursuite de ses travaux.

Au point un de l'ordre du jour, nous avons assisté à une présentation de Monsieur Martial Goetz du bureau Energgestion sur l'avancement des travaux du réseau de chauffage à distance dans le périmètre de la mairie. Il a été relevé d'une part que le projet a été jugé remarquable par l'OCEN, alors que, d'autre part, certaines autorisations dépendant de l'OCEN sont encore en attente d'être délivrées. Dans la discussion qui a suivi, Messieurs Goetz et Uehlinger ont répondu à différentes questions des commissaires.

Le point deux de l'ordre du jour portait sur l'état d'avancement du chantier de la mairie, en présence de Monsieur Laurent Kreutschy, architecte du bureau Mégevand qui assure la direction des travaux. Là aussi, Messieurs Kreutschy et Uehlinger ont répondu aux nombreuses questions des commissaires.

Concernant le point trois de l'ordre du jour, je présenterai mon rapport sous le point sept de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Au point quatre de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019 a été approuvé par six oui et trois abstentions.



Enfin au point cinq « divers », Monsieur Uehlinger a répondu à la question d'un commissaire portant sur le concept énergétique de l'école des communaux d'Ambilly. La séance a été levée à 20h47.

4.3 Mme Nadia Giacobino, vice-présidente de la commission sports, police, séance du 7 novembre 2019 :

Sous le premier point à l'ordre du jour, la commission a auditionné MM. Poncin et Lengenhammer, président et vice-président du Chêne Basketball Club, pour la présentation du club et du nouveau projet qu'ils entendent développer pour les années à venir. Les commissaires ont pu avoir un échange approfondi avec les dirigeants sur la situation présente et les projets exposés. Il n'y avait pas de vote sur ce projet puisqu'il s'agissait d'un point d'information.

Pour le second point de l'ordre du jour, M. Marc Kilcher, Conseiller administratif en charge de la Police a présenté à la commission la situation actuelle des locaux de l'Antenne de police municipale situés au 91, rue de Genève (ex-locaux Crédit Suisse). Suite à leur transformation, ces locaux sont destinés à permettre la détention temporaire dans le cadre des compétences d'arrestation de la police municipale. Mais, à cause de retards très importants dans l'installation des réseaux de câblage informatique, les locaux sont actuellement impossibles à utiliser à cet effet et demeurent vides. La commission a pris connaissance des faits exposés par M. Kilcher et des données du problème. Il n'y avait pas de vote sur ce projet puisqu'il s'agissait d'un point d'information.

Pour le troisième point à l'ordre du jour, le procès-verbal du 16 mai 2019 a été approuvé par 5 voix pour et 5 abstentions. Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2019 devra être approuvé lors de la prochaine séance.

La séance a été levée à 20h32.

5 Budget 2020

- 5.1 Nombre de centimes additionnels (DA-19-20a),
- 5.2 Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-19-20b),
- 5.3 Indemnités allouées aux conseillers administratifs aux conseillers municipaux. (DA-19-21),
- 5.4 Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-. (DA-19-22),
- 5.5 Budget de fonctionnement (DA-19-20c),
- 5.6 Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (DA-19-20d).

il est rappelé que les votes concernant le budget 2020 se sont faits dans l'ordre suivant :

- 1. montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux (DA-19-21),



2. montant minimum de la taxe professionnelle (DA-19-22),
3. nombre de centimes additionnels (DA-19-20a),
4. nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-19-20b),
5. budget d'exploitation (DA-19-20c),
6. autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (DA-19-20d).

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances (déclaration sur l'ensemble des points relatifs au budget) :

En premier lieu, voter le budget est un des actes les plus forts du conseil municipal. Il est ensuite rappelé qu'il y a un peu plus de 15 ans, M. Cédric Paychère suggérait de baisser l'imposition d'un à deux centimes au niveau de la commune (donc entre 42 et 43). Cela n'a jamais été réalisé par peur de ne pas avoir assez d'argent pour le futur. En 2020, en prenant les années de 2008 à 2018, la commune a emmagasiné un excédent de CHF 9'358'000.- qui, à CHF 600'000.- de centimes, revient environ à un centime et demi. La commune n'est donc pas prête de baisser le centime. Le conseil administratif a aussi la volonté de maintenir ce centime tel qu'il est, jusqu'à ce que de nouveaux habitants arrivent sur la commune (essentiellement sur les Communaux d'Ambilly), afin de rééquilibrer les recettes et les investissements.

Présentation du budget :

Beaucoup de discussions ont eu lieu en commission. Le budget a un excédent de revenu de CHF 12'339.- et est globalement équilibré, sans que des coupes majeures n'aient été réalisées sur la base des demandes des différents services de la commune ainsi que des travaux spéciaux.

Par rapport aux comptes précédents, la commune est en train de faire passablement d'investissements. 60 millions d'investissements avaient été pronostiqués en 2019. En 2020, c'est environ 50 millions pour essentiellement des infrastructures publiques des Communaux d'Ambilly. Entre 2019 et 2020, des recettes supplémentaires suite à des rattrapages réalisés sont à noter, tandis que les autres recettes sont relativement stables. Par ailleurs, une grande partie des dépenses par habitant touche aux charges de transfert et de subvention (tout ce qui va au CSSM, à l'ACG, au GIAP, à la Fondation de la petite enfance, aux pompiers et autre). Les amortissements concernent les panneaux photovoltaïques, le CSSM et les écoles. La partie verte projetée à l'écran est une des rares charges compressibles au budget, soit les prestations de service et les travaux d'entretien. Une part totalement incompressible est la charge du personnel, qui représente 25% des dépenses de la commune. Concernant la péréquation entre les communes, Thônex est largement avantagée de par ses investissements et ses surfaces héritées. CHF 1'555'000.- de recettes sont envisagées pour 2020.

Concernant la différence au niveau de l'administration générale, elle porte essentiellement sur l'amortissement des travaux de l'extension de la mairie et des bâtiments administratifs, plus cette année plus de CHF 100'000.- pour les votations. Au niveau culture, sports et loisirs, des efforts seront réalisés au niveau de la FASe. Au niveau de la sécurité sociale et autres, une évolution et une politique sont mises en place pour la petite enfance (la crèche justifie une augmentation d'environ CHF 500'000.-). Les travaux spéciaux à amortir sont retrouvés dans le transport.



Quant aux résultats des exercices enregistrés, les CHF 12'339.- auraient été moindres si le centime avait été d'un et demi de moins. Cette thésaurisation n'est pas regrettée aujourd'hui car elle permet à la commune de ne pas trop emprunter même si Thônex a commencé à faire des emprunts (qui ne sont pas en défaveur de la commune aujourd'hui mais cela pourrait changer dans le futur).

Au niveau des investissements :

- o Pour les aménagements des espaces publics : les CHF 17'212'308.- sont composés essentiellement des espaces publics des Communaux d'Ambilly (CHF 13'172'000.- sur les 17 millions), puis du réaménagement du périmètre autour de la Maison des Quartiers (CHF 1'069'000), de l'aménagement d'un parc pour le secteur Graveson/Marcelly (CHF 195'000.-) et de l'aménagement du Parc Munier (CHF 450'000.-).
- o Pour les aménagements routiers : les CHF 3'556'581.- sont composés des modifications au chemin de la Mousse et de la route de Jussy pour un montant de CHF 2'162'000.-, de la consolidation d'un mur sur la route de Villette (CHF 568'000.-) et de l'assainissement du muret côtier sur la route d'Ambilly (CHF 375'000.-).
- o Pour les autres investissements : les CHF 2'484'461.- sont notamment composés des contributions au FIDU (CHF 562'400.-), de la piscine de Thônex et de l'extension du parking (CHF 507'000.-), et de l'acquisition d'un élévateur (CHF 235'000.-).
- o Pour les collecteurs et mise en séparatif : les CHF 5'816'784.- sont composés du système d'assainissement des eaux pluviales et eaux usées Mon-Idée/Communaux d'Ambilly (CHF 2'269'000.-), des collecteurs de l'avenue de Thônex (CHF 1'148'000.-), de l'amélioration des séparatifs des collecteurs de la route de Jussy (CHF 999'000.-) et de l'ouvrage de rétention centralisée à Chêne-Bourg (CHF 400'000.-).
- o Pour les travaux dans les bâtiments : les CHF 28'465'146.- sont composés de l'école MICA pour CHF 13'849'000.-, de l'extension de la Mairie, (CHF 4'347'000.-), des bâtiments administratifs à l'avenue de Tronchet (CHF 2'777'000.-), de la rénovation des vestiaires du CSSM (CHF 2'270'000), du mobilier et de l'ameublement de l'école MICA (CHF 1'500'000.-), du chauffage à distance (CHF 1'051'000.-), et de la rénovation des sanitaires à l'école Adrien-Jeandin (CHF 283'000.-).

M. Philippe Calame, président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 29 octobre 2019 ainsi que les résultats des votes qui ont été soumis aux commissaires :

1. *Le procès-verbal du 17 septembre 2019 est approuvé par 8 oui et 4 abstentions.*
2. *Michel Zeder informe les commissaires des conséquences financières détaillées de la mise en place de RFFA, soit un manque net d'environ 770'000.-. Il explique également aux commissaires les modifications importantes apportées à l'indice de capacité financière de la commune suite à la prise en compte des domaines publics des Communaux d'Ambilly dans ce calcul et des incidences positives sur le taux de la part privilégiée des impôts communaux des résidents travaillant sur une autre commune et donc de la part des recettes ICC que reçoit Thônex. Le budget initial présenté dégage un excédent de revenu de CHF 22'524.00.*

Après questions, remarques et débats, les amendements suivants sont mis au vote :

011.0.300 - Jetons de présence des conseillers municipaux

- o *Budget initial : augmentation à CHF 100.-/séance et CHF 120.-/séance pour les présidents, soit un montant de CHF 70'000.00*



- Amendement : retour à situation 2019 (CHF 80.-et CHF 90.-), soit CHF 8'000.-, pour un montant de CHF 62'000.00
- Vote : amendement refusé par 7 non, 4 oui et 2 abs.

217.310 - Fourniture de matériel et marchandises (Bâtiments scolaires)

- Budget initial : surestimé selon le CA, pour un montant de CHF 53'800.00
- Amendement : adaptation aux comptes années précédentes, soit – CHF 13'800.- pour un montant de CHF 40'000.00
- Vote : amendement accepté par 13 oui (unanimité)

322.363.0 - Orchestre des Trois-Chêne et 3296.363 - Subvention en faveur de l'association Trois Chêne Culture

- Budget initial : CHF 20'000.- sous Orchestre et CHF35'000.- sous 3CC, pour un montant de CHF 55'000.00
- Amendement : faire rocade pour que la subvention à l'orchestre soit toujours gérée par 3CC, Soit – CHF 20'000.- pour orchestre et + CHF 20'000.- pour 3CC, pour un montant de CHF 55'000.00
- Vote : amendement refusé par 6 non, 5 oui et 1 abs.

341.363 - Subventions attribuées aux sociétés sportives et subventions spéciales

- Budget initial : CHF 33'000.-
- Amendement : retour aux valeurs 2019, soit + CHF 5'000.- pour un montant de CHF 38'000.-
- Vote : amendement accepté par 13 oui (unanimité)

341.2.314.2 - Travaux spéciaux à la piscine

- Budget initial : dont CHF 12'500.- pour des films anti-éblouissement soit un montant de CHF 67'500.-
- Amendement : annuler la pose des films et installer une main courante dans les couloirs glissants, montant identique, soit CHF 67'500.-
- Vote : amendement accepté par 13 oui (unanimité)

622.363.0 - Offre promotionnelle TPG

- Budget initial : subvention de CHF 50.-/abo pour mineurs (moins de 18 ans) et seniors, soit un montant de CHF 15'000.-
- Amendement : prolonger offre jusqu'à 24 ans, soit + CHF 15'000.-, soit un montant de CHF 30'000.00
- Vote : amendement accepté par 9 oui et 4 abstentions

7206.330 - Amortissement ordinaire sur FIA

- Budget initial : CHF 159'893.-
- Amendement : tenir compte crédits votés au CM du 1.10.2019, soit + CHF 3'985.-, soit un montant de CHF 163'878.-
- Vote : amendement accepté par 13 oui (unanimité)

790.313 - Aménagement du territoire– mandat d'étude

- Budget initial : étude sur le périmètre de la piscine, pour un montant de CHF 25'000.-
- Amendement : modification du périmètre à Ecole Marcelly et promenade des Oiseaux, pour un montant de CHF 25'000.-
- Vote : amendement accepté par 13 oui (unanimité)

Excédent de revenus initial : CHF 22'524.-

Charges supplémentaires : (CHF 23'985.-)

Charges réduites : CHF 13'800..

Excédent de revenus final : CHF 12'339..

Les commissaires préavisent favorablement les points suivants :

- Centimes additionnels à 44cts (inchangés), par 12 oui (unanimité)
- Jetons de présence alloués aux conseillers municipaux (CHF 100.-/séance et CHF 120.-pour président), par 7 oui, 4 non et 1 abstention



- *Indemnités allouées aux conseillers administratifs (CHF 90'000.-/an/CA), par 9 oui et 3 abstentions*
- *Taxe professionnelles minimale à CHF 30.- (inchangée), par 12 oui (unanimité)*
- *Budget d'exploitation tel qu'amendé, par 8 oui et 4 abstentions*
- *Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts, par 13 oui (unanimité)*

La séance est levée à 21h15.

1. *montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux (DA-19-21),*

La discussion est ouverte :

M. Leutenegger indique que le GS et VI-VE souhaitent déposer un amendement pour la ligne « 011.0.300 - Jetons de présence des conseillers municipaux » pour un retour à CHF 62'000.-. Il s'agit d'un point qui nécessite, au sens de ces groupes, d'une certaine clarté. Le vote nul est donc demandé. M. le Président énonce qu'il sera procédé à un vote nominal sur cet amendement puisque trois conseillers municipaux le demandent.

M. Houman souhaite clarifier la situation par rapport à cet amendement délicat et sensible. Selon M. Houman, l'objectif de la gauche est de dire « regardez les conseillers municipaux de droite qui s'augmentent ». C'est un peu la chasse aux sorcières, ce qui est dommageable car cela salit l'image et le travail du Conseil municipal. En effet, cela donne l'impression que les conseillers municipaux s'augmentent. Or, autour de cette table, les situations sont très différentes et la somme est ridicule. Ce n'est pas rendre justice au travail fait, surtout si le nombre de démissions qu'il y a chaque année est pris en compte. M. Houman met en ce sens en lumière la disparition des femmes. Les démissions adviennent peut-être parce que les conseillères municipales ne trouvaient plus leur compte. C'est aussi parfois une question d'argent. M. Houman est assez étonné que l'amendement vienne d'un parti de gauche, qui se dit protecteur de gens qui n'ont pas forcément énormément de moyens. M. Houman trouve cela dramatique, car cela revient à dire à ceux qui n'ont pas de soucis financiers de venir et aux autres de ne pas venir. M. Houman pense par exemple aux mères célibataires qui devraient payer une personne pour garder leurs enfants. Il est important que les gens le sachent.

Pour sa part, M. Stark ne comprend pas. La séance est en plénière, avec un sujet important, le budget, et une partie du conseil municipal demande une modification pour les conseillers municipaux mais pas pour le conseil administratif. Cela échappe à M. Stark, alors que le montant est autrement plus conséquent. Si les initiateurs de l'amendement considèrent qu'il ne vaut pas la peine d'augmenter les conseillers municipaux, cela revient à dire qu'ils font mal leur travail et qu'ils reçoivent trop pour le travail fourni. À l'inverse, ils pourraient faire dons des jetons de présence perçus à la communauté.

au vote :

- *par 19 voix contre, 4 voix pour et 2 abstentions, l'amendement est refusé.*



la parole n'étant plus demandée et la demande d'amendement étant refusée, M. Stark donne lecture de la délibération suivante

budget 2020

fixation du montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs
et conseillers municipaux

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le projet de budget 2020,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 29 octobre 2019,
- sur proposition du conseil administratif

le conseil municipal

d é c i d e

par 18 voix pour, 3 contre et 4 abstentions, soit à la majorité,

1. De fixer pour 2020, le montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs à CHF 270'000,-.
2. De fixer pour 2020, le montant des jetons de présence alloués aux conseillers municipaux à CHF 70'000,-.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2020 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs
 - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

2. *montant minimum de la taxe professionnelle (DA-19-22)*

la parole n'étant pas demandée M. Nicolet donne lecture de la délibération suivante

budget 2020

fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 29 octobre 2019,
- sur proposition du conseil administratif,



le conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à CHF 30,-.

Points relatifs à la délibération générale :

3. *nombre de centimes additionnels (DA-19-20a),*
4. *nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-19-20b),*
5. *budget d'exploitation (DA-19-20c),*
6. *autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (DA-19-20d).*

La discussion est ouverte :

M. Stark fait la déclaration suivante pour le groupe UDC :

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Les membres du groupe UDC tiennent à remercier l'administration de la ville de Thônex et plus particulièrement le service financier pour le contenu ainsi que les explications très compétentes des documents reçus.

C'est toujours avec patience, voire avec mansuétude, que M. Zeder, secrétaire général adjoint, et son collaborateur, M. Giroud, répondent aux nombreuses questions que nous posons. Les nouvelles règles et présentations comptables se sont sensiblement modifiées et s'y replonger deux fois par an nécessite une certaine gymnastique cérébrale.

C'est avec ce soutien et sur la base des informations fournies que le groupe UDC votera ce budget. Un budget certes équilibré mais en constante augmentation pour faire face aux exigences actuelles.

In fine, nous sommes pour le maintien du centime additionnel à 44.

Mme Mägli fait la déclaration suivante pour le groupe PDC :

En avant-propos, le PDC souhaite remercier le service financier de la commune pour son travail, toujours excellent, et le suivi qui a pu être donné notamment en commission avec les nombreuses questions et remarques des commissaires.

Un remerciement est élargi à toute l'administration pour les efforts fournis dans la retenue des coûts et leur contribution à un équilibre financier envié par bien d'autres communes.

Finalement, un remerciement plus particulier à nos trois conseillers administratifs pour leur bonne prise en compte des besoins et perspectives futures, ainsi que de leur retenue pour un avenir financier aussi viable que possible, dans une période de gros enjeux et risques pour nos finances communales.

Concrètement, nous saluons l'établissement de ce budget équilibré malgré le vote RFFA.



Nous tenons aussi à saluer le tour de force de l'administration d'avoir réussi à ce que les surfaces des domaines publics du quartier Belle-Terre soient incluses dans le calcul de l'indice de capacité financière de la commune, permettant ainsi de meilleures recettes fiscales. Une situation plus juste et plus fidèle à la réalité.

La subvention TPG proposée à la population nous réjouit, même si celle-ci reste en-dessous des ambitions que nous avons. Pragmatiques, nous considérons que « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».

Des progrès sont visibles dans les rubriques sociales, notamment en termes de postes et cela nous satisfait aussi. En effet, Thônex doit concrètement assumer son rôle de ville qu'est le sien aujourd'hui. Thônex doit se responsabiliser pour sa population grandissante et permettre à celle-ci de vivre dans les meilleures conditions possibles. L'action sociale peut et doit surtout être préventive là où elle est, afin d'éviter une dérive et de devoir ensuite renforcer notre dispositif sécuritaire pour tenter de corriger une mauvaise situation.

Des efforts seront donc encore souhaités ces prochaines années sur ces rubriques, mais nous tenions à souligner les avancées déjà observées sur ce budget que nous soutiendrons.

Le PDC votera donc positivement ce budget et vous recommande de faire de même.

M. Wünsche fait la déclaration suivante pour le groupe PLR :

Mesdames, Messieurs, Chers collègues du Conseil municipal,

C'est la dernière fois lors de cette législature où nous pouvons dire que notre administration communale fait des merveilles et elle a nos félicitations.

Le PLR tient par conséquent à remercier le conseil administratif et en particulier M. Pascal Uehlinger, ainsi que MM. Philippe Guex, secrétaire général, Michel Zeder, secrétaire général adjoint et Frédéric Giroud, responsable de la comptabilité, pour leur travail en faveur de la bonne tenue des comptes communs.

Durant ces cinq dernières années les finances de notre ville ont toujours été gérées de manière pragmatique et efficace. A nouveau, il en résulte un budget équilibré pour l'année à venir et nous nous en félicitons. Le budget présenté ce soir dégage même un très léger bénéfice. Cela montre que notre commune a réussi à garder une bonne santé financière malgré de nombreux investissements effectués pour notre développement, nonobstant une perte prévue de CHF 771'000.- due à la RFFA.

Si les enjeux multiples qu'aura affronté notre commune nous obligent à maîtriser nos charges publiques et gérer de façon responsable nos investissements, nous tenons néanmoins à assurer aux Thônésiennes et Thônésiens qu'ils peuvent compter sur leurs élus PLR à protéger le service public de leur commune tout en veillant à maintenir un équilibre budgétaire sans augmentation d'impôts, ni sur les personnes physiques, ni sur les personnes morales.

Le PLR votera donc le budget tel que proposé et vous invite à en faire de même.

M. Leutenegger fait la déclaration suivante pour les groupes VI-VE et GS :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

En introduction, nous remercions Messieurs les conseillers administratifs et surtout l'administration communale en la personne de M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint en charge des finances, ainsi que ses collaborateurs pour leur travail de préparation et de présentation du budget qui nous est soumis ce soir.



Voici quelques observations générales sur ce budget. Tout d'abord, nous constatons que l'équilibre du budget a été réalisé, cette année comme les années précédentes. Cela permet de provisionner des amortissements complémentaires, mesure qui peut apparaître sage au vu d'un futur qui s'annonce plus difficile.

Nous constatons que les prévisions sur les perspectives financières restent très délicates et que les effets négatifs de l'introduction de la RFFA pour les communes semblent dangereusement se confirmer.

Nous n'entrerons pas ce soir dans le détail des choix budgétaires proposés. Nous souhaitons simplement rappeler ici notre volonté de vérifier que les choix politiques ne viennent pas affecter les prestations à la population qui sont nécessaires, notamment dans les domaines social, culturel et environnemental. Ce n'est pas le cas dans ce budget et nous en sommes heureux.

Nous nous inquiétons par contre de certaines externalisations de prestations qui devraient à notre sens être en main communale (la levée des déchets par exemple). Il y a pour ce budget 2020 certains domaines qui retiennent particulièrement notre attention après le passage en commission des finances. Il s'agit premièrement de la question des indemnités des conseillers municipaux, qu'une majorité de la commission a choisi de porter au budget pour permettre une augmentation de l'indemnité par séance en passant de CHF 80.- à CHF 100 et de CHF 90.- à CHF 120.- pour les présidents de commission. Nous estimons que cette augmentation ne se justifie pas dans un contexte économique général où les difficultés financières sont le lot de bon nombre de nos communiens. Par ailleurs, cette augmentation intervenant après un coûteux voyage de fin de législature, nous pensons que cela pourrait interpeller certains de nos concitoyens. D'autre part, nous la jugeons déraisonnable. Nous pouvons en effet trouver mille et une raisons à notre volonté de siéger dans cette assemblée : l'intérêt pour notre commune, nos concitoyens, une curiosité intellectuelle, mais certainement pas pour l'argent. Les jetons de présence sont symboliques et doivent à notre avis le rester. Il n'y a donc aucune raison valable de les augmenter. Si nous avons déposé ce soir un amendement à ce sujet et avons demandé à l'autorité communale, c'est par un simple souci de transparence et non pour les raisons fantasmées tout à l'heure.

Un autre point a également attiré notre attention. Il s'agit des locaux du 91, rue de Genève, destinés aux APM de plusieurs communes dont Thônex. Ces locaux n'étant pas ou très peu utilisés, notre commune paie pour ainsi dire dans le vide l'entretien de locaux qui le sont tout autant ou presque, et ce en raison notamment d'un problème d'accès à un logiciel informatique que nous payons en partie et dont nos APM n'ont pas l'usage. Cet état de fait dure depuis de nombreux mois, nous avons envoyé M. Kilcher, le magistrat en charge de cette problématique, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour régler ce problème qui dure depuis bien trop longtemps. Nous savons que des démarches ont été commencées à ce sujet et nous les saluons. Il était plus que temps.

Nonobstant quelques remarques, les groupes GS et VI-VE recommandent favorablement ce budget 2020.

M. Ballarini fait la déclaration suivante pour le groupe MCG :

Le groupe MCG va voter le budget 2020 dans sa totalité.

Nous remercions toutes les personnes du service financier de la mairie pour avoir répondu à nos questions tout au long de cette année, d'une manière très précise et détaillée.



M. Singh relève une fois de plus de la part des groupes VI_VE et GS que les prestations à la population mentionnées touchent seulement le social, la culture et l'environnement et, année après année, en tant que défenseurs exclusifs de ces sujets, ils mettent en garde le conseil municipal contre toute tentative ou risque de diminution dans les budgets. Ce n'est pas le cas. Mais ce qui est étonnant, c'est que le sport, la sécurité, les espaces verts, la voirie ne sont jamais mentionnés et sont tout autant des services à la population.

la parole n'étant plus demandée M. Nicolet donne lecture de la délibération suivante

budget d'exploitation 2020

fixation du taux des centimes additionnels et centimes en supplément à appliquer sur l'impôts sur les chiens, autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou renouveler des emprunts qui viendraient à échéance

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres a), b) et g), 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le budget administratif pour l'année 2020 qui comprend le budget d'exploitation et le plan annuel des investissements,
- attendu que le budget d'exploitation présente un montant de CHF 44'681'398,- aux charges et de CHF 44'693'737,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 12'339,-
- attendu que cet excédent de revenus présumé résulte d'un résultat opérationnel de CHF 12'339,-,
- attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 6'172'366,-
- attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 s'élève à 44 centimes,
- attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020, par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100 centimes,
- attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 57'535'280,- aux dépenses et CHF 7'735'280,- aux recettes, les investissements nets se montent à CHF 49'800'000,-,
- attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 6'172'366,-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 43'627'634,-,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 29 octobre 2019,
- sur proposition du conseil administratif



le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. D'approuver le budget d'exploitation 2020 pour un montant de CHF 44'681'398,- aux charges et de CHF 44'693'737,-aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 12'339,-.

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante :

- résulte d'un résultat opérationnel de CHF 12'339,-
- résultats extraordinaire de CHF 0,-

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2020 à 44 centimes.

par 20 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, soit à la majorité,

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 à 100 centimes.

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

4. D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de CHF 43'627'634,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le conseil administratif à renouveler en 2020 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. Uehlinger intervient en remerciant le conseil municipal au nom du conseil administratif et du personnel communal. La commune avait l'autorisation de faire un déficit avec RFFA sans mettre en place un plan quadriennal. Cela aurait facilité la tâche de la commune mais les services communaux n'ont pas utilisé ce moyen et ont fait ce qu'il fallait faire. M. Uehlinger remercie principalement M. Zeder et M. Giroud pour leur travail, qui ont dû attendre les données de l'État, modifier les chiffres et s'adapter en fonction du temps. Derrière cela, tous les secrétaires généraux sont impliqués dans le processus. Ce sont eux qui récoltent les demandes et données des services. Ils les font remonter au département des finances et ils tiennent compte des conditions ou restrictions afin d'équilibrer un budget. La commune n'a jamais bloqué les annuités de ses fonctionnaires, ce qui n'est pas le cas à l'État. Il y a aussi eu cette petite polémique sur la rémunération des conseillers municipaux, que le conseil administratif ne soutient pas. Avec un budget de 44 millions et des investissements proches des 50 millions, les responsabilités ont augmenté, tout comme le travail et ce sont les conseillers municipaux qui votent les décisions. Faire une séance des finances de 4h avec une indemnité de CHF 100.- revient à CHF 25.- de l'heure. M. Uehlinger ne prend pas en compte le travail réalisé à la maison (se renseigner et lire les documents). À son sens, les conseillers municipaux ne sont pas sous-payés par rapport au travail fourni.



- 6 Demande d'un crédit de CHF 562'400,- pour le versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. (DA-19-23)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances, indique que Thônex a tout intérêt à voter ce remplissage de fonds, sachant que ce fonds est très largement bénéficiaire à la commune. Le groupe scolaire des Communaux d'Ambilly (17 classes) est un reversement et une participation de ce fonds de 11 millions, pour chaque appartement et mètre carré. M. Uehlinger engage fortement le conseil municipal à voter cette somme d'argent.

La discussion est ouverte :

M. Calame profite de la présence d'un député dans l'assemblée pour soulever une remarque déjà faite par le passé. Si, effectivement, le vote de la loi sur le FIDU par le Grand Conseil est une très bonne chose car Thônex en est largement bénéficiaire, M. Calame relève l'effet pervers de cette loi. En effet, elle impose 1125 délibérations au conseil municipal de crédits d'investissements pour alimenter le FIDU. Si ces délibérations ne sont pas prises par le conseil municipal, le Conseil d'État le fera à sa place. Cela donne un total de 34.875 écritures comptables sur l'ensemble des communes genevoises par rapport à cet investissement. M. Calame profite donc de la présence du député pour mettre en lumière les effets pervers des lois votées et de la surcharge administrative qui en résulte, même si l'intention de base était plus que louable et majoritairement souhaitée.

M. le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Diego Alan Esteban, Député et s'excuse d'avoir eu l'outrecuidance de ne pas l'avoir salué lors des salutations protocolaires en ouverture de séance.

La parole n'étant plus demandée, M. Camuglia donne lecture de la délibération suivante

Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU)
demande d'un crédit de CHF 562'400,- pour 2020

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), destinée au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements
- vu que la loi sur le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,



1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 562'400,- pour le versement de la contribution en 2020 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU).
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de CHF 562'400,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 de 2021 à 2050.
 4. D'autoriser le conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné sous point 1.
- 7 Demande d'un crédit de CHF 2'950'000,- en vue de la rénovation et redistribution des WC, douches et vestiaires de l'école Adrien-Jeandin, étape II. (DA-19-24)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments et aux finances explique que cette école a légèrement passé les 50 ans d'âge, que les restaurants scolaires datent d'il y a une dizaine d'années et que l'assainissement majeur au niveau des ascenseurs et autres date d'il y a plus de 20 ans. Tous les sanitaires sont d'origine et ont donc plus de 50 ans. Cette demande de crédit supplémentaire reflète un besoin d'aide d'assainissement de ces structures. Toutes les installations techniques, sanitaires et l'électricité seront remplacées. Le chauffage et la ventilation seront adaptés aux nouveaux locaux. Les revêtements du sol, des murs et des plafonds seront aussi renouvelés et adaptés conformément aux nouvelles normes. La seule note en suspens était la pose ou la non-pose des radiateurs. Pour l'instant, il n'y a pas de résultat définitif mais le prix se monte au maximum à CHF 1'200.- par radiateur, pose comprise. Cette somme n'est pas si importante et peut largement être prise sur les divers et imprévus (CHF 290'000.-).

M. Philippe Calame, président de la commission finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 29 octobre 2019 :

Les commissaires préavisent, exceptionnellement et sous réserve de l'acceptation du projet par la commission des travaux qui n'a pas encore traité du sujet, cette demande de crédit amortie sur 30 ans par 7 oui, 2 non et 4 abstentions.

M. Ashwani Singh, président de la commission travaux, bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 31 octobre 2019 :

Le point trois de l'ordre du jour de la séance du 31 octobre de la commission des Travaux et bâtiments était consacré à la rénovation des installations techniques et sanitaires de l'école Adrien-Jeandin, qui avaient préalablement fait l'objet d'une visite sur site. Si les installations restent fonctionnelles, l'école a 50 ans, les sanitaires sont d'origine, les pièces de rechange ne sont plus disponibles en cas de problème, les installations ne répondent plus aux normes actuelles et une rénovation en profondeur s'impose. Les travaux sont estimés à un peu moins de trois millions de francs, et seraient étalés sur trois ans. À l'issue d'une discussion fournie au cours de laquelle MM. Uehlinger et Poncioni ont répondu aux nombreuses questions des commissaires, dont une portant notamment sur l'éventuelle utilité de remplacer les radiateurs, la commission a préavisé favorablement les travaux tels que présentés pour la remise en état des installations sanitaires de l'école Adrien-Jeandin, par huit oui et l'habituelle abstention.



la parole n'étant pas demandée Mme Gregori donne lecture de la délibération suivante

école Adrien-Jeandin
rénovation et redistribution des WC, douches et vestiaires
demande d'un crédit de CHF 2'950'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que l'école Adrien-Jeandin a été construite dans la fin des années 60,
- attendu que divers travaux de rénovation ont déjà été exécutés, remplacement de fenêtres, création de locaux parascolaires, installation d'un ascenseur, création du restaurant scolaire et remplacement de la chaudière à mazout,
- vu le crédit de CHF 310'000,- voté par le conseil municipal en date du 16 avril 2019 pour l'étape I des rénovations qui comprenait les installations sanitaires des classes et meubles coin lavabo des 19 classes,
- attendu que pendant les travaux de rénovation de la phase I il a été constaté que l'ensemble des installations techniques sanitaires et électriques du bâtiment étaient un état de dégradation très avancé, mais dans la norme après 50ans d'activité,
- vu la nécessité de redimensionner certains locaux afin de répondre aux normes actuelles, une demande d'autorisation de construire sera déposée à cet effet,
- attendu que ces travaux doivent être programmés durant les vacances scolaires d'été, ils seront échelonnés sur 3 ans de 2020 à 2022,
- vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui sont évalués à CHF 172'084,-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts de fonctionnement des installations et les charges de financement de l'emprunt,
- vu l'exposé des motifs comprenant le descriptif des travaux et leur coût présenté par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances émis lors de la séance du 29 octobre 2019,
- vu le préavis favorable de la commission des travaux, bâtiments émis lors de la séance du 31 octobre 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,



1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 2'950'000,- en vue de la rénovation et redistribution des WC, douches et vestiaires de l'école Adrien-Jeandin.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de CHF 2'950'000,- au moyen de 30 annuités sous la rubrique n°2170.330 qui figureront au budget de fonctionnement l'année de fin des travaux prévus pour la rentrée scolaire de 2022.
8. Projet de motion déposé dans le délai réglementaire par les groupes PDC et PLR, ayant comme intitulé :
- « pour des espaces de liberté pour les chiens » (MM-19-08)

M. Calame, signataire, donne lecture du texte de la motion

Exposé des motifs :

La loi genevoise sur les chiens définit clairement les lieux où l'on peut se promener avec son chien « en liberté » soit non tenu en laisse.

Force est de constater qu'il n'existe officiellement aucun « espace de liberté » permanent accessible aux chiens sans laisse sur la commune de Thônex à l'exception des berges de la Seymaz à la hauteur de Belle-Idée. (<https://www.ge.ch/detenir-chien/carte-espaces-liberte-parcs-publics-interdits-aux-chiens>)

Du coup, de nombreux maîtres de chiens laissent leur animal sans laisse dans les forêts à des périodes de l'année où cela est interdit (avril à mi-juillet pour protéger les naissances des animaux sauvages), ou également dans des lieux ouverts au public pouvant entraîner parfois des conflits, entre habitants qui ont peur des chiens et maîtres peu attentifs aux autres utilisateurs. Il y a heureusement de très nombreux maîtres de chiens qui souhaitent respecter la loi mais qui gardent leur chien systématiquement en laisse, au détriment du bien être de ceux-ci, ou qui prennent leur voiture pour aller les laisser courir dans les espaces officiels de liberté sur d'autres communes, faute d'espace à proximité.

Dans le cadre des Communaux d'Ambilly, la commune de Thônex est devenue propriétaire de nombreux espaces publics qui pourraient pour certains, au moins provisoirement avant la réalisation des étapes 2 et 3, être appropriés à des espaces de liberté pour chiens. De même au centre et au sud de la commune, des espaces plus petits pourraient servir d'espace de liberté, sans conflit avec d'autres utilisateurs des lieux ou en limitant les nuisances sonores en choisissant des espaces qui ne sont pas à proximité immédiates des habitations.

Dès lors nous pensons que le conseil administratif devrait identifier 2-3 lieux pouvant être classés en « espace de liberté pour chiens », prendre contact, le cas échéant, avec les propriétaires/régies s'il s'agit d'espaces privés, et entamer des procédures d'homologation auprès des autorités afin de clairement délimiter ces espaces et en informer la population.



Nous tenons à rappeler que ces espaces de liberté sont des espaces où les maitres peuvent laisser leur chien courir sans être tenu en laisse, mais qu'ils restent sous leur responsabilité et que les déjections doivent être ramassées. Il ne s'agit donc pas de zones « toilettes pour chiens ».

Au nom des groupes PDC et PLR : Philippe Calame et Alain Nicolet

Texte de la motion :

- vu la loi sur les chiens M 3 45 et son règlement d'application M 3 45 01,
- vu le manque d'espace de liberté pour chiens sur le territoire de la commune de Thônex,
- vu les besoins d'épanouissement des chiens,
- sur proposition des groupes PDC et PLR,

le conseil municipal,

i n v i t e

le conseil administratif

1. A étudier un emplacement pour un espace de liberté pour chien dans le futur quartier des Communaux d'Ambilly, à défaut au moins de manière provisoire avant que les chantiers des étapes 2 et 3 ne débutent.
2. A étudier un ou deux emplacements pour espace de liberté au centre et/ou au sud de la commune.
3. A présenter les emplacements retenus en commission des parcs et promenades.
4. À transmettre au Département les propositions retenues pour déclaration sur le site de l'Etat.

La discussion est ouverte :

M. Knörr souhaite savoir si les signataires sont au courant que ces emplacements doivent être séparés par des barrières infranchissables aux canidés, ce que confirme M. Calame.

M. Knörr donne lecture de la prise de position pour le groupe UDC :

Voici une motion qui n'amène rien de vraiment concret. Elle n'apporte pas de réelle solution puisque tout ce qu'elle préconise n'est qu'un vis-à-vis. Elle a toutefois le mérite d'exister et de mettre le doigt sur un problème récurrent. Nombreux sont les propriétaires de chiens qui ne disposent pas d'espaces privés ou publics pour laisser courir leurs animaux. Nous ne voyons pas d'objection à prendre une mesure temporaire aboutissant à une solution éphémère pour des aménagements provisoires dont la précarité n'est égale que le soin qu'apportera le Conseil administratif à son traitement. L'UDC acceptera cette motion.

au vote

- la motion est acceptée par 23 voix pour et 2 abstentions, soit à la majorité.



9 Projet de motion déposé dans le délai réglementaire par le groupe PDC, ayant comme intitulé :

- « luttons contre les îlots de chaleur en milieu urbain » (MM-19-09)

La situation étant particulière, M. le Président laisse sa place à son vice-président, M. Stark, qui présidera les débats sur la motion.

M. Stark demande lecture de la motion par un de ses auteurs.

M. Da Silva, signataire, donne lecture du texte de la motion

Exposé de motifs :

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Le réchauffement climatique qui se produit à l'échelle de la planète n'épargne pas notre pays. Rien qu'à Genève, notre canton a enregistré ces dernières semaines des températures très élevées et un nombre croissant d'épisodes caniculaires. Ces fortes chaleurs ont un fort impact sur les habitants du canton, en termes de qualité de vie et de santé (malaise, déshydratation, pollution, etc.). La prise de conscience est globale et Thônex n'y échappe au vu des derniers objets déposés au sein de ce conseil municipal.

Le phénomène des îlots de chaleur, avec des températures diurnes et nocturnes sensiblement plus élevées dans les villes que dans les zones rurales, accentuent ces problèmes. Les causes sont multiples : conditions météorologiques évidemment, mais aussi contexte géographique, topographie des localités, caractère minéral des villes et densité du bâti contribuent à l'augmentation des températures. La densité de la couverture végétale est elle aussi significative. Thônex est ainsi très exposée à ce phénomène d'excès de chaleur urbain, au vu de l'importante part du bitume sur notre sol communal.

Menée conjointement par l'Université de Genève, GE-21, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture du canton de Genève (HEPIA), Plante et Cite suisse et la Ville de Genève, le projet « Nos Arbres » traite précisément de l'importance de cette couverture végétale. Cette étude ayant récemment fait l'objet d'un retour à destination des milieux politiques et décisionnels, il est intéressant d'y voir l'importance de l'arborisation dans la lutte contre ces phénomènes d'îlots de chaleur, mais aussi son importance pour des phénomènes moins évidents touchant par exemple au social ou à la vie des quartiers.

Ainsi, les arbres occupent une place prépondérante dans plusieurs domaines.

Ils :

- contribuent au bien-être et au ressourcement de la population humaine,
- participent à la lutte contre la pollution urbaine (filtre des poussières et des micropolluants¹) et le bruit,
- renforcent la beauté des paysages,
- abritent et nourrissent de nombreuses espèces animales,



- atténuent les effets des flots de chaleur (évapotranspiration : évaporation directe de l'eau du sol et transpiration des végétaux ; création d'ombrage et limitation de la réverbération du rayonnement solaire sur les murs des bâtiments et les chaussées ; réduction de la température en ville jusqu'à 3 degrés).

¹ A titre de comparaison, un hêtre de 25 m de haut, avec une couronne de 15 m, absorbe autant de CO2 que celui produit par 800 logements

Actuellement, le territoire genevois compte 1 million d'arbres, soit une surface ombragée d'environ 21% en moyenne, avec des situations très variables selon les lieux. Ce taux est insuffisant pour répondre aux besoins de la collectivité, sur les plans environnemental et sociétal, et devrait donc idéalement être porté à 25% au moins d'ici 2050. Partout sur la planète, des villes partagent ce constat et agissent en ce sens : Lyon et Barcelone veulent une canopée à 30% en 2050, Boston et Melbourne à 40% ou plus dès 2040.

« Nos Arbres » s'inscrit dans la même logique que la stratégie Biodiversité Genève 2030², dont il partage l'objectif « un patrimoine arboré de haute valeur pour la biodiversité, grâce à une diversité de taille et d'âge des arbres, à la campagne comme en ville. L'urbanisation prévoit suffisamment de place pour renouveler les grands arbres. Les propriétaires et gestionnaires des espaces arbores sont soutenus dans leurs efforts pour maintenir les arbres remarquables et les sujets âgés ».

² Stratégie Biodiversité Genève 2030 (Etat de Genève) – Février 2018
(<https://www.ge.ch/document/strategie-biodiversite-geneve-2030>)

Pour atteindre ce taux de 25%, chaque commune devrait planter 80 arbres moyens et 20 grands arbres par année sur une période de 15 ans.

Les communes peuvent jouer un rôle déterminant dans la lutte contre les îlots de chaleur. Vu le temps nécessaire pour que les plantations puissent développer leurs effets (entre 30 et 40 ans), la planification joue un rôle essentiel.

La commune de Thônex se trouve dans le processus final d'approbation du plan directeur communal (PDCom) pour lequel il conviendrait d'étudier une adaptation mineure pour mieux tenir compte des questions liées aux îlots de chaleur, en particulier en zone urbaine. Plusieurs fiches du plan directeur cantonal 2030 y font d'ailleurs allusion.

Pour préserver la qualité de vie dans la commune, en termes de chaleur et de lutte contre la pollution, mais aussi pour des relations sociales harmonieuses au sein de la population, la présence accrue d'arbres s'avérera de toute façon de plus en plus nécessaire à court/moyen termes.

Le projet de motion présenté ci-dessous a donc pour but d'inciter les autorités de la commune à intensifier leurs actions en faveur d'une commune plus verte, notamment en appliquant les démarches préconisées par le projet « Nos arbres ».

Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir l'accueillir avec bienveillance et de le renvoyer en commission pour étude.



Texte de la motion :

Considérant que :

- le réchauffement climatique est devenu un phénomène avéré, aux conséquences significatives en termes de conditions de vie et de santé publique en particulier
- l'augmentation des températures enregistrées depuis plusieurs années génèrent des épisodes caniculaires difficiles à supporter pour la population
- la végétalisation des espaces à forte densité d'habitation et/ou d'activités a démontré ses bienfaits dans la lutte contre les îlots de chaleur et les micropolluants, tout en améliorant le cadre et les conditions de vie des populations demeurant à proximité de sites arborisés
- le patrimoine arborisé représente une richesse destinée à contribuer au bien-être de la population, dans les trois dimensions admises du développement durable (environnement, social, économie)

Pour ces motifs, le conseil municipal de Thônex

i n v i t e

Le conseil administratif à :

1. Dresser un inventaire du patrimoine arborisé des parcelles communales (domaine public, patrimoine financier et administratif)
2. Réclamer le maintien des arbres existants sur les parcelles faisant l'objet d'une demande d'autorisation de construire ou, à défaut, émettre un préavis négatif, voir s'opposer, aux dérogations, notamment l'art 59. al 4 ICI (densité 40% en zone 5) dont les projets ne prévoient pas de compensation complète in situ.
3. Mandater une nouvelle étude spécifique aux îlots de chaleurs pour adapter le plan directeur communal (PDCom), en cours de validation finale, afin de définir les objectifs d'augmentation du nombre d'arbres et de la végétation en général
4. Prévoir lors de chaque projet de construction mené par la Commune de Thônex et par la Fondation de la Commune de Thônex pour le logement que les arbres devant être abattus soient systématiquement compensés par la plantation d'au moins le double d'arbres
5. Prévoir un plan quinquennal de plantation d'arbres et de haies ainsi qu'un plan de remplacement de petites surfaces minérales par des surfaces végétales sur les parcelles et domaines publics, propriété de la Commune de Thônex
6. Prévoir dans les plans d'investissements communaux les ressources nécessaires pour assurer la plantation volontaire des végétaux visés sous les points 3 à 5, ainsi que leur entretien



7. Encourager les démarches de plantation chez les particuliers et institutions publiques comme dans le cadre de projets et concours d'aménagement que la Commune pourrait être amenée à lancer.
8. Etudier, en partenariat avec les propriétaires privés, l'arborisation sur les parcelles privées le long des rues et routes de la Commune, lorsque l'espace public n'est pas suffisamment large pour y permettre des plantations et étudier son co-financement public
9. Lancer une action du type « adopte un arbre », pour associer la population à la démarche de végétalisation de ses sites les plus peuplés.

le PDC Thônex

La discussion est ouverte :

M. Leutenegger félicite M. Decrey pour cette motion. Le GS la soutiendra évidemment, du fait de son importance première.

Mme Giacobino donne lecture de la prise de position du groupe PLR :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Les arbres et la verdure urbaine produisent de nombreux avantages pour la santé physique, le bien-être de nos citoyens et pour l'amélioration de l'environnement, du microclimat urbain et du contraste climatique.

Le rôle important que joue cette végétation urbaine, dite également « climatiseur naturel », réduit les émissions de CO₂, améliore la qualité de l'air et protège nos sols. *In fine*, l'un des éléments définitifs est que nous ayons un intérêt collectif, pour l'amélioration de notre qualité de vie.

C'est pour cela que le groupe PLR soutiendra cette motion.

M. Knörr donne lecture de la prise de position du groupe UDC :

C'est toujours émouvant de voir un nouveau-né faire ses premiers pas, affronter de nouveaux horizons. C'est bien ce que ce soir tente le PDC qui se découvre écologiste...

Le réchauffement climatique, programmé dans les cycles naturels de notre planète est lourdement aggravé par l'action de l'homme. Cette situation est plus pénible dans les villes où la concentration de bâtiments provoque l'augmentation des températures. La présence d'arbres, de végétation, est nécessaire pour atténuer ce phénomène. L'argumentaire est galvaudé mais parfaitement recevable.

Cette motion réclame entre autres choses le maintien des arbres existant en particulier sur les parcelles faisant l'objet d'autorisation de construire, la plantation d'arbres, de haies et le remplacement des petites surfaces minérales par de la verdure.

Parcelle, autorisation de construire, arbres, haies, cela ne vous rappelle rien ? Voilà qui est ubuesque ! C'est donc bien la couleur politique qui a fait le « forcing » pour obtenir l'agrandissement d'un parking dont la surface n'absorbera pas de l'eau mais réfléchira la chaleur dont les travaux nécessiteront l'abattage de 7 arbres, l'arrachage de trois haies qui se pose en chantre de l'écologie. Alors qu'en fait il suffirait de couper un cadenas et pousser une barrière pour régler le problème.

Le constat est implacable, lorsque l'on a comme seul programme de voter où souffle le vent on finit par trébucher. En posant cette motion vous n'avez réussi qu'à rendre hommage à une célèbre chanson de Jacques Dutronc.



Honnêtement si les problèmes de réchauffement vous tenaient à cœur, vous auriez déposé une délibération en arguant d'un crédit d'étude quelconque. Il est vrai que vous préférerez des cosmétiques qui ne risquent pas de mettre en danger l'exécutif. À ce propos, où en est l'agenda des familles ?

L'UDC ne serait cautionner une telle manœuvre dilatoire et rejette la motion.

au vote

- la motion est acceptée par 23 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité (absence temporaire d'un conseiller municipal).

[M. Da Silva reprend son rôle en tant que Président de séance du conseil municipal]

10 Propositions du conseil administratif

M. Philippe Decrey, maire, indique qu'il n'y a pas de propositions dans l'ensemble.

11 Questions écrites :

Messieurs les conseillers administratifs donnent lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 5 mars 2019 :

M. Philippe Decrey, maire, donne lecture des réponses aux questions suivantes :

11.1 M. Philippe Noël et Bastien Leutenegger, intitulée : Crayons Caran d'Ache à Moillesulaz (entrée rue de Genève)

Questions et réponses :

1. Le conseil administratif a-t-il eu son mot à dire dans la décision de permettre à une société privée de bénéficier d'un espace publicitaire de 1^{er} ordre à l'entrée de Thônex, alors que cette entreprise va prochainement quitter notre commune ?

Réponse : *Ce projet de décorer le giratoire de Moillesulaz par l'entreprise Caran d'Ache a fait l'objet de discussions qui ont duré 3 ans et demi. Au début, il n'était pas encore question d'un déménagement de cette entreprise sur une autre commune. Cet aménagement permettra cependant de rappeler que cette entreprise mondialement connue avait sa production sur la commune de Thônex.*

2. Le Conseil administratif a-t-il envisagé de définir des rentrées publicitaires pour cet usage de l'espace public à dimension publicitaire, ou y a-t-il d'autres contreparties et, si oui, lesquelles ? S'il n'y a pas de retour sur investissement de l'espace public pour Thônex, quelle en est la raison ?



Réponse : *Nous n'avons pas envisagé de redevance de la part de Caran d'Ache car cette entreprise a entièrement financé le coût de cet aménagement pour un montant de plus de CHF 100'000.-.*

3. Le Conseil administratif envisage-t-il de permettre à d'autres entreprises locales de bénéficier des mêmes possibilités d'occupation de l'espace public (occupation publicitaire que nous ne souhaitons pas pour notre part) et, si oui, sur quelles bases ? Sinon, le Conseil administratif ne craint-il pas de faire face à des critiques, voire à des procédures juridiques, pour inégalité de traitement ? Ceci de la part d'autres entreprises locales, fidèles à la commune et désireuses de participer, elles aussi, à l'embellissement de Thônex avec des constructions décoratives comportant un caractère publicitaire.

Réponse : *Pour l'instant, aucune entreprise ne s'est manifestée en ce sens auprès du Conseil administratif mais comme répondu dans la 2^{ème} partie de la question, Caran d'Ache a investi une importante somme d'argent pour développer son projet. Le Conseil administratif étudiera les éventuelles demandes qui pourraient lui parvenir.*

4. Le Conseil administratif a-t-il eu la possibilité d'étudier des projets d'aménagements décoratifs de la surface en question permettant une arborisation réelle de cette entrée de la commune ? Si oui, pourquoi n'ont-elles pas abouti ?

Réponse : *Le projet Caran d'Ache a été validé par le Conseil administratif. Il doit cependant encore être complété par quelques finitions ainsi que par des plantations.*

5. Le Conseil Administratif a-t-il des données sur la pérennité de l'œuvre dont nous parlons et sur la durée de vie des objets qui la composent ? Qui est chargé de leur entretien et réparation si nécessaire (ainsi que des coûts) ? La commune, le canton ou l'entreprise ? Dans le cas où l'entreprise a une implication à ce niveau, que se passera-t-il une fois qu'elle aura quitté la commune ?

Réponse : *L'entretien général incombe à la commune.*

M. Leutenegger indique que cette réponse convient partiellement.

La réponse à M. Noël lui sera transmise par email, étant excusé ce soir

11.2 M. Stephen Knörr, concernant : le voyage des aînés

Questions et réponses :

1. Pendant la période allant du 1^{er} janvier 2014 à ce jour, quelles sont les années qui ont vu le Président de la commission de « cohésion sociale » précédemment appelée commission « sociale » participer ou être brièvement présent aux voyages des aînés ? Quel a été le coût de cette présence et comment a-t-elle été financée ?



2. Pendant la période allant du 1^{er} janvier 2014 à ce jour, quelles sont les années qui ont vu le président du Conseil municipal participer ou être brièvement présent aux voyages des aînés ? Quel a été le coût de cette présence et comment a-t-elle été financée ?

Réponse : *Pendant la période mentionnée, ni le président de la commission sociale, ni celui du conseil municipal n'ont participé au voyage des aînés. Cette année, la personne qui préside les 2 instances susmentionnées est venue rendre visite aux aînés, ce passage représente une somme de CHF 248.-, montant qui a été pris en charge par l'intéressé.*

3. Pendant la période allant du 1^{er} janvier 2014 à ce jour quelle a été pour chaque année, la société qui a organisé le voyage et effectué les transports des participants ?

Réponse : *Il s'agit de l'entreprise Buchard située à Leytron en Valais et qui est spécialisée dans les voyages de groupes pour les personnes âgées.*

4. Quel a été pour chaque année le coût du voyage, du transport ?

Réponse : *le coût global s'élève à CHF 1'350.- par participant et la commune participe à hauteur de CHF 250.- par personne, soit un montant de CHF 25'000.- pour 100 participants.*

M. Knörr remercie M. Decrey pour la réponse mais n'est absolument pas satisfait de cette dernière :

Si les premières précisions ne rencontrent aucun commentaire, nous n'avons pas demandé de réponse globale. Nous avons demandé quel avait été le coût pour chaque année du transport. Cette question n'a pas été comprise. En fractionnant volontairement les divers montants par le nombre de voyages et en prenant la moyenne de l'ensemble des voyages et des participants, vous occulterez la réponse demandée. En aucun cas une telle formulation ne peut-être fortuite. C'est un échappatoire savamment orchestré. Que cache cette florentine manœuvre ? Nous déplorons toutefois qu'une frontière vient d'être franchie jusqu'à ce jour. Nous étions restés dans le cadre des confrontations d'idées, d'opinions, de joutes verbales destinées à dégager des consensus. Avec cette réponse, nous avons franchi le rubicond. Il est clair que notre question écrite est tombée juste. Plusieurs solutions s'ouvrent à nous : fouiller les archives, Internet, Facebook, consulter des anciennes revues du Chênois afin de connaître le nombre de cars et de personnes présentes et nous lancer dans de savantes équation. Ou solliciter une autorité supérieure. À voir.

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégués aux parcs et promenade, intervient sur la question posée par :

11.3 M. Philippe Calame, concernant : la végétalisation en zone urbaine

La réponse ne m'a pas été fournie car la question 6 sur l'analyse du domaine privé n'a pas pu être complétée dans les délais, car cela nécessite un travail de fond et une analyse de tous les aménagements prévus (que ce soit le projet initial ou des adaptations successives suite à des préavis négatifs de l'administration cantonale). Dans ce contexte, un collaborateur au sein des espaces verts est dédié à ce travail et réalise



cette analyse détaillée. Nous la fournissons pour le prochain Conseil municipal du mois de décembre. La question 6 est fastidieuse à compléter.

M. Calame explique avoir mis cette question 6 dans l'optique où le conseil administratif avait la réponse facilement. M. Calame remercie le conseil administratif d'investiguer pour donner une réponse complète. Il l'attendra pour le prochain conseil municipal et remercie déjà le conseil administratif pour le travail consacré.

puis, M. le président donne lecture des nouvelles questions ci-dessous :

11.4 M. Philippe Calame, concernant la répartition des impôts sur les personnes physiques

Le montant aux comptes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques correspond non seulement la part de l'ICC versée par nos habitants sur leurs revenus et fortune mais également pour partie de l'ICC payée par les résidents d'autres communes ou de France mais qui travaillent sur la commune.

Afin de connaître la part de chacun dans les recettes de la commune, le Commune pourrait-elle obtenir de la part de l'administration fiscale cantonale les éléments statistiques suivants :

Pour l'exercice 2017, sur la base des taxations des personnes physiques connues à ce jour :

- Montant total de l'impôt ICC sur le revenu et la fortune payé par les résidents Thônésiens, perçu par la commune de Thônex
- Montant de l'impôt ICC sur le revenu et la fortune payé par les contribuables qui résident sur le Canton de Genève (hors Thônex) et ont obtenus des revenus sur Thônex, perçu par la Commune de Thônex
- Montant brut de l'impôt ICC sur le revenu payé par les travailleurs qui résident à l'étranger et travaillent sur Thônex (sans la déduction de la compensation financière aux communes françaises), perçu par la Commune de Thônex
- Montant de la compensation financière aux communes françaises, versée par la Commune de Thônex
- Tout autre montant de l'ICC perçu par Thônex et oublié dans les demandes précédentes
- Montant total de l'impôt ICC sur le revenu et la fortune payé par les résidents Thônésiens et perçu par les 44 autres communes genevoises

Pour l'exercice 2017, sur la base des taxations des personnes morales connues à ce jour :

- Montant total de l'impôt sur les personnes morales perçu par la commune de Thônex (chiffres actualisés)



Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ces questions

11.5 M. Stephen Knörr, concernant le fonctionnement des restaurants scolaires

Les restaurants scolaires existent, sur la commune de Thônex, depuis de longues années. Ils répondent à un besoin et la demande ne cesse d'augmenter.

Depuis la rentrée de cette année, de nombreux problèmes sont survenus. Ils ont été identifiés. Il s'agit notamment de repas qui n'ont pas été distribués, de la démission de plusieurs membres du comité, manque d'effectif présent pour distribuer la nourriture ayant pour corolaire un impact logistique direct mais surtout au final le choix d'abandonner le système des bons à récolter pour une version électronique qui ne semble selon les parents ne pas fonctionner à satisfaction.

1. Depuis combien d'années prestataire actuel est-il en charge des restaurants scolaires sur la commune ?
2. Quel est le montant annuel que la commune verse pour cette prestation pour chacune des années depuis 2014 ?
3. Pourquoi aucun appel d'offre n'a été lancé pour confirmer l'actuel prestataire ou pour le remplacer ?
4. Comment le conseil administratif explique-t-il ces nombreux départs et comment envisage-t-il de relancer le comité des restaurants scolaires suite à ces départs ?

12 Propositions individuelles et questions

12.1 Réponse préparée

M. Calame se demande comment M. Knörr a pu rédiger une réponse préparée à l'écrit lors de la présente séance alors que la réponse lui a été fournie lors de ladite séance. M. Calame est surpris que M. Knörr ait eu cette information avant. M. Knörr explique avoir reçu la réponse écrite avant et a donc griffonné sa réponse. M. Calame le remercie.

12.2 Réfection

M. Calame revient sur les présentations du budget d'investissement, durant lesquelles M. Uehlinger a cité les investissements nécessaires pour la réfection des murs sur la route de Villette. M. Calame aurait voulu avoir quelques éclaircissements finaux, notamment sur les dispositions d'acquisition de la parcelle.

M. Uehlinger explique qu'une réunion aura prochainement lieu entre le représentant des différents propriétaires de la parcelle, un notaire et la commune pour essayer de trouver rapidement une solution au transfert de la parcelle. Tous les propriétaires sont plus ou moins d'accord de la transférer.



Cependant, un des copropriétaires est décédé en France et la personne héritière a refusé la succession. Ce terrain a donc été donné à titre gracieux à la commune. Des démarches sont à entreprendre, et la complexité administrative est assez importante. Une fois que cette dernière sera passée, il restera à régler la question foncière afin que la commune puisse hériter de cette parcelle. La volonté derrière est de faire un bail avec l'exploitant agricole actuel et de pérenniser cette situation. Une fois toutes ces démarches entreprises, le mur sera assaini (mur qui aujourd'hui tient un peu par la volonté du Saint-Esprit).

12.3 Salle des fêtes

M. Leutenegger souhaite savoir si les experts ont donné un délai pour la réfection du toit de la salle des fêtes.

M. Decrey rappelle qu'une entreprise va monter un échafaudage le 13 novembre. L'expert viendra donc le lendemain de la présente séance dans le courant de l'après-midi afin de contrôler la totalité du plafond. L'expert a déconseillé de prendre des risques et a suggéré de fermer la salle en attendant. Suivant l'expertise et le degré des dégâts, il faudra peut-être refaire tout le plafond. L'incident a déjà été déclaré au niveau de l'assurance et la situation a été arrangée pour le week-end du 16 et 17 novembre. Les autres sociétés n'ont pas encore été avisées. Deux spectacles sont prévus deux jours de suite et la situation sera compliquée si toutes les manifestations doivent être annulées. Le point sera fait le lendemain de la présente séance et le conseil municipal sera tenu au courant.

12.4 Ecole Marcelly

M. Stark se demande où en est la démarche pour le parking vélo, encore souvent utilisé par des motos. M. Stark souhaite ainsi savoir si un panneau est prévu, car il y a un espace moto mais qui n'est évidemment pas couvert. En outre, M. Stark a remarqué la présence d'une barrière tordue obstruant le passage qui mène à la Promenade des Oiseaux. Il s'agirait de l'enlever.

M. Decrey indique que la problématique du parking à vélo est rentrée dans la procédure. Une demande a ainsi été soumise à l'OTC pour la pose d'un panneau officiel, afin que des contraventions puissent être attribuées. Puisque cela se trouve dans le giron du parking de la piscine, la demande a été déposée dans ce cadre-là.

12.5 Voie Verte

M. Knörr mentionne que la presse a fait écho le matin de la présente séance d'un accident sur la Voie Verte. Un cycliste a glissé sur le pont et aucun des intervenants n'avait les clés pour ouvrir les potelets. Cela était embêtant, car les brancardiers ont dû courir 800 mètres pour arriver jusqu'à la personne.

M. Decrey explique que c'est le maître d'ouvrage ayant réalisé les travaux, donc le CEVA, qui doit délivrer les clés. M. Decrey énonce que la question sera posée.



M. Zaugg intervient en ce sens en indiquant que la maison Sobeco, intervenue dans la même journée pour mettre des tapis rouges, avait les clés de l'accès.

La parole n'étant plus demandée la séance est levée à 22h02.

Le président

Le secrétaire

M. Bruno Da Silva

M. Philippe Guex

Thônex, le 26 novembre 2019_procès-verbaliste : Mme Monnin

pvc/cm_12 nov. 2019